

pera-t-il de la plainte du directeur des enquêtes et recherches selon laquelle le manque de personnel entrave actuellement les poursuites en vertu de la loi?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il y a bien des années qu'on s'inquiète de la pénurie de personnel à la Direction des enquêtes sur les coalitions. Comme tous les autres ministères, le nôtre est astreint à des contrôles budgétaires sévères; cependant, on a fait une concession spéciale pour la Direction des enquêtes sur les coalitions afin d'aider à remédier à l'insuffisance de personnel.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant explique que l'insuffisance de personnel a été un problème permanent. Songerait-il à confier les attributions de la Direction sous le régime de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions au cabinet du premier ministre, qui ne souffre pas d'une telle insuffisance.

M. l'Orateur: A l'ordre.

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD

LE RAPPORT DU COMITÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question a trait au rapport très important et très utile rédigé par le président du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, rapport présenté hier. J'avais eu l'intention de demander au président du comité, le député de Laprairie, s'il allait bientôt proposer l'adoption du rapport pour que la Chambre ait l'occasion d'exprimer ses vues sur le sujet. En l'absence du président, je voudrais adresser la question au vice-président, le député d'Athabasca.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA RADIODIFFUSION

LES EFFETS DE LA DÉCISION DU CRTC QUANT À LA TÉLÉVISION PAR CÂBLE

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Elle découle des réponses qu'il a fournies à la Chambre le 4 décembre sur la télévision à antenne collective. Je me demande si son examen relatif au CRTC est suffisamment avancé pour lui permettre d'indiquer quand il fera une déclaration à l'appel des motions pour dire s'il considère la situation actuelle suffisante pour justifier l'intervention du gouverneur en conseil et l'établissement de directives à l'intention du CRTC.

[M. Howard (Skeena).]

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): A cette question, monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu que la loi sur la radiodiffusion ne permet pas au gouvernement de donner des instructions ou de demander au CRTC de reconsidérer ses décisions quant au refus d'émettre un permis, mais seulement quant à l'octroi, au renouvellement ou à la modification d'un permis. Il n'est pas question, en vertu de la présente loi, de donner de telles instructions au CRTC.

[Traduction]

M. Mahoney: Dix heures, monsieur l'Orateur.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État si, selon la politique du gouvernement, il convient qu'une commission de ce genre prenne une décision d'une si grande portée dans le domaine de la radiodiffusion au Canada, ou si le gouvernement entend faire en sorte que la question puisse être étudiée par le Parlement ou par un comité du Parlement.

M. l'Orateur: J'ai quelques doutes au sujet de la première partie de la question. Le reste est parfaitement recevable et le ministre pourrait peut-être y répondre.

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Je crains, monsieur le président, d'avoir confondu la première question et la deuxième et de répondre à celle qui n'est pas conforme au Règlement. Je demanderais donc que me soit répétée la partie de la question que vous avez jugée recevable.

[Traduction]

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État a-t-il l'intention de faire étudier sa politique relative à la CRTC par le Parlement ou par un comité parlementaire, en raison des effets d'une grande portée qu'elle pourra avoir sur la radiodiffusion canadienne?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, le secrétaire d'État,—et je l'ai répété à plusieurs reprises—pas plus qu'un autre ministre, n'a à diriger les travaux d'un comité parlementaire. Mais il est normal que des représentants du CRTC, comme ceux de toutes les autres institutions qui dépendent du secrétariat d'État, se présentent, au moment de l'étude des prévisions budgétaires, devant le comité parlementaire, afin que les membres dudit comité aient le loisir d'interroger les fonctionnaires sur tous les sujets qui concernent cet organisme.